



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES, LES TAXES DE SERVICES, LES COMPENSATIONS ET AUTRES CONDITIONS POUR L'ANNÉE 2024

---

Est par les présentes donné que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 12 décembre 2023 à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1700, rue Principale, pour :

- **Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;**
- **Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 ;**
- **Présenter le projet de règlement décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2024 ;**

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

Fait et donné à Saint-Michel, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

Signé : (s) Caroline Provost  
Caroline Provost  
Greffière-trésorière adjointe

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 8 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)